



DOSSIER DE PARTENARIAT ET DE CO-PORTAGE

INITIATIVES OSC 2026 – AFD

Protection, santé sexuelle et reproductive et pouvoir d’agir communautaire en République démocratique du Congo

Cadre du projet Projet monopays de 36 mois dans cinq provinces : Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Kasai-Oriental et Lualaba. Budget total : 1 875 000 €. Subvention AFD sollicitée : 1 500 000 €. Cofinancement : 375 000 €.

Proposition adressée à une organisation de la société civile française éligible au dispositif Initiatives OSC, en vue d’un co-portage avec l’ONG KANISA NGA, responsable de la composante communautaire.

Version institutionnelle • 9 août 2026



Table des matières

N°	Section	Page
1	Résumé exécutif	3
2	Note conceptuelle : identité et positionnement	4
3	Problème, urgence et justification	5
4	Justification des cinq provinces	6
5	Objectifs du projet	7
6	Populations prioritaires et parcours sécurisé	8
7	Axes d'intervention et activités	9
8	Théorie du changement	10
9	Rôle et responsabilités de KANISA NGA	11
10	Cadre de résultats et indicateurs	12
11	Chronogramme de 36 mois	13
12	Budget détaillé et plan de financement	14
13	Enveloppe de KANISA NGA	20
14	Gouvernance et flux financiers	21
15	Séparation AFD-ANeSA	22
16	Présentation administrative de KANISA NGA	23
17	Expérience et réalisations	24
18	Architecture partenariale	25
19	Sauvegarde et gestion des données	28
20	Suivi, apprentissage et évaluation	29
21	Gestion des risques	30
22	Pérennisation	31
23	Cadre du partenariat	32
24	Plan de travail jusqu'au dépôt	33
25	Pièces annexes	34
	Sources officielles	35



1. Résumé exécutif – une page

La République démocratique du Congo demeure confrontée à l'imbrication de violences sexuelles et basées sur le genre, d'inégalités d'accès aux droits et de ruptures dans les parcours de santé sexuelle et reproductive. Les obstacles se cumulent pour les adolescentes, les jeunes femmes, les personnes vivant avec un handicap, les personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose, ainsi que les populations déplacées, mobiles, isolées ou en grande précarité. Au-delà de l'existence formelle des services, le besoin critique porte sur la capacité à identifier sans danger, écouter sans stigmatiser, orienter avec consentement et accompagner jusqu'à l'accès effectif à une réponse de qualité.

Le projet proposé vise à déployer, pendant 36 mois, un modèle communautaire intégré dans cinq provinces complémentaires : Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Kasai-Oriental et Lualaba. Il articulera prévention, espaces sûrs, écoute, gestion sécurisée des orientations, accessibilité du parcours, coordination avec les services sanitaires et de protection, renforcement des acteurs locaux, apprentissage et plaidoyer. Il ne remplacera pas les services cliniques ou judiciaires ; il rendra leur accès plus sûr, plus continu et plus redevable.

KANISA NGA assurera la responsabilité de la composante communautaire. L'organisation conduira la mobilisation de proximité, l'identification des besoins, l'information, l'écoute de premier niveau, l'orientation consentie, le suivi communautaire non clinique, l'accessibilité des interventions et la participation des personnes concernées. Son enveloppe de 750 000 €, soit 40 % du budget total, financera son équipe, ses relais provinciaux, les déplacements, les activités de terrain, les outils, la sécurité, la documentation et sa contribution à la gouvernance.

Le consortium reposera sur une OSC française éligible comme cheffe de file, responsable du dépôt OSCar, de la convention AFD et de la consolidation fiduciaire. Elle conclura avec KANISA NGA et les autres partenaires des conventions précisant les résultats, budgets, calendriers de décaissement, pièces justificatives, règles d'achat, sauvegarde, données, audit et règlement des différends. Les partenaires universitaires contribueront au protocole d'apprentissage, à l'éthique et à l'analyse ; les structures sanitaires et de protection sécuriseront les parcours ; les partenaires communautaires assureront l'ancrage provincial.

Le budget global est fixé à 1 875 000 €, dont 1 500 000 € sollicités auprès de l'AFD et 375 000 € de cofinancement. La demande ANeSA de 1,2 million CAD relève d'une architecture financière distincte. Si les deux financements sont obtenus, une matrice d'activités, des codes analytiques, des pièces et des rapports séparés empêcheront tout double financement. L'accord de co-portage permettra de finaliser le dépôt sur OSCar dans le calendrier de l'AMI.



2. Note conceptuelle : identité et positionnement

Rubrique	Proposition
Titre	PROXIMITÉ-DROITS RDC – Parcours communautaires sûrs pour la protection et la santé sexuelle et reproductive
Territoire	Kinshasa, Kongo Central, Kwilu, Kasai-Oriental et Lualaba
Durée	36 mois
Budget	1 875 000 €
AFD sollicitée	1 500 000 € – 80 %
Cofinancement	375 000 € – 20 %
Co-portage	OSC française éligible et ONG KANISA NGA
Responsabilité KANISA NGA	Composante communautaire et coordination territoriale
Nature	Projet de terrain monopays, développement et renforcement de la société civile locale

2.1 Cohérence avec le dispositif Initiatives OSC

La proposition contribue aux Objectifs de développement durable et combine égalité entre les femmes et les hommes, santé, droits humains, jeunesse, lutte contre les exclusions et renforcement durable de la société civile locale. Elle est conçue comme un projet de développement et de consolidation des parcours, non comme une opération d'urgence isolée ni comme un projet de coopération universitaire autonome.

2.2 Pourquoi une cheffe de file expérimentée

Le co-portage associe la capacité fiduciaire et l'expérience AFD d'une OSC française à la légitimité communautaire, aux réseaux de proximité et à la connaissance territoriale de KANISA NGA. Cette complémentarité protège la conformité du dépôt tout en maintenant la co-décision, le budget, les responsabilités et la visibilité de l'organisation locale.

Modalité de dépôt Après accord de partenariat, l'OSC cheffe de file déposera l'intention de projet sur la plateforme OSCar, conformément aux règles du dispositif Initiatives OSC.



3. Problème, urgence et justification

3.1 Problème central

Les personnes exposées à la violence ou à des risques de santé sexuelle et reproductive rencontrent un parcours fragmenté. Elles peuvent ne pas savoir où s'adresser, craindre la divulgation, ne pas pouvoir financer le transport, rencontrer un service inaccessible au handicap ou abandonner après une première orientation. Les associations communautaires disposent d'une confiance de proximité, mais manquent souvent de protocoles harmonisés, de moyens de mobilité, de dispositifs de sauvegarde et d'un financement pluriannuel permettant un accompagnement continu.

3.2 Causes opérationnelles

- Information insuffisante ou non accessible dans les langues et formats adaptés.
- Faible articulation entre acteurs communautaires, structures sanitaires, protection, soutien psychosocial et accès aux droits.
- Coûts directs et indirects du recours : transport, communication, accompagnement et temps d'attente.
- Risques de stigmatisation, de représailles, d'exposition des données et d'orientation sans consentement.
- Capacités inégales de documentation, suivi, redevabilité et apprentissage dans les territoires.

3.3 Réponse proposée

Le projet établira des cellules communautaires supervisées, des espaces d'écoute sûrs, une cartographie régulièrement mise à jour des services, un protocole de consentement et d'orientation, des mécanismes d'accessibilité, des fonds strictement encadrés pour lever certains obstacles au parcours, ainsi qu'un suivi agrégé des délais, ruptures et résultats. La qualité sera revue chaque trimestre avec les personnes concernées et les partenaires de service.

3.4 Valeur ajoutée

Hypothèse de changement Si des relais communautaires formés, supervisés et financés durablement peuvent informer, écouter, orienter et suivre les parcours en lien avec des services engagés, alors davantage de personnes atteindront rapidement une réponse appropriée, dans le respect de leur choix, et les systèmes locaux disposeront de données utiles pour corriger leurs pratiques.



4. Justification des cinq provinces

Le choix ne vise pas une représentation statistique nationale. Il construit un portefeuille de contextes contrastés permettant d'adapter le modèle, de tester sa faisabilité et d'éviter une solution unique appliquée indistinctement.

Province	Fonction dans le projet	Priorités d'adaptation
Kinshasa	Coordination nationale, densité de services, mobilité urbaine et grands écarts d'accès.	Cartographie des services, anonymat, orientation rapide, pilotage et apprentissage.
Kongo Central	Axes de mobilité, zones urbaines et rurales et distance variable aux services.	Transport, continuité du parcours et coordination transfrontalière/interterritoriale lorsque pertinente.
Kwilu	Territoires dispersés et accès géographique irrégulier.	Relais de proximité, solutions mobiles, communication adaptée et supervision à distance.
Kasaï-Oriental	Vulnérabilités socio-économiques et besoins de reconstruction de confiance.	Approche sensible aux traumatismes, participation locale et accompagnement des ménages vulnérables.
Lualaba	Mobilité liée aux activités économiques et pression sur les services.	Travail avec populations mobiles, employeurs/communautés, risques d'exploitation et référencement discret.

4.1 Séquençage territorial

Les activités ne commenceront pas simultanément à pleine échelle. Les six premiers mois serviront à confirmer les territoires, les services, les risques et les capacités. Kinshasa jouera un rôle de coordination ; deux provinces démarreront ensuite en phase d'apprentissage, puis les autres intégreront les outils ajustés. Cette montée en charge réduit les erreurs, protège les bénéficiaires et rend le budget plus crédible.

4.2 Critères de sélection des sites

- Besoin documenté et complémentarité avec les dispositifs existants.
- Présence minimale de services vers lesquels orienter sans créer de fausse promesse.
- Capacité d'un partenaire local à appliquer les règles de sauvegarde et de données.
- Acceptabilité communautaire et possibilité d'accès sécurisé.
- Coût logistique compatible avec le budget et possibilité d'un suivi régulier.



5. Objectifs du projet

5.1 Objectif général

Objectif général Améliorer durablement, dans cinq provinces de la RDC, la prévention des violences sexuelles et basées sur le genre ainsi que l'accès sûr, accessible et continu des personnes vulnérables aux services de santé sexuelle et reproductive, de protection, de soutien psychosocial et d'accès aux droits.

5.2 Objectifs spécifiques

- OS1 – Renforcer les capacités des organisations communautaires et des relais de proximité à prévenir, écouter, informer et orienter dans le respect de la dignité, du consentement et de la confidentialité.
- OS2 – Réduire les ruptures dans les parcours entre communauté et services en levant les obstacles informationnels, géographiques, économiques, linguistiques et liés au handicap.
- OS3 – Améliorer la coordination, la qualité et la redevabilité des acteurs sanitaires, psychosociaux, de protection et d'accès aux droits impliqués dans les orientations.
- OS4 – Produire et utiliser des connaissances opérationnelles pour adapter le modèle, renforcer les politiques et favoriser sa réplique.
- OS5 – Consolider les capacités institutionnelles, financières et de sauvegarde de KANISA NGA et des partenaires locaux.

5.3 Principes transversaux

Principe	Application concrète
Ne pas nuire	Analyse des risques, consentement, option de retrait, confidentialité et référencement uniquement vers des services vérifiés.
Centré sur la personne survivante	Choix de la personne, absence de pression, information compréhensible, contrôle sur les données.
Inclusion du handicap	Accessibilité physique et communicationnelle, accompagnement choisi, budget d'adaptation.
Participation	Comités consultatifs, retours anonymes, revues trimestrielles et rémunération raisonnable du temps communautaire.
Localisation	Budget, responsabilités et décisions transférés aux acteurs locaux avec accompagnement proportionné.
Redevabilité	Canal de plainte sûr, réponse documentée, audit et publication de résultats agrégés.



6. Populations prioritaires et modalités d'accès

Le projet n'établira pas de quotas rigides avant les diagnostics provinciaux. Les cibles seront chiffrées dans le dossier complet à partir des capacités réelles des services, des distances, des risques et du budget. Les catégories suivantes orientent néanmoins la conception.

6.1 Groupes prioritaires

Adolescentes et jeunes femmes

Information adaptée à l'âge, espaces sûrs, consentement conforme au droit applicable, prévention des violences et accès à la santé sexuelle et reproductive.

Personnes vivant avec un handicap

Formats accessibles, langue des signes lorsque disponible, accompagnement choisi et réduction des obstacles physiques et communicationnels.

Personnes vivant avec le VIH ou la tuberculose

Réduction de la stigmatisation, continuité vers les services compétents et protection stricte du statut de santé.

Personnes déplacées, mobiles ou isolées

Points de contact flexibles, relais territoriaux, orientation actualisée et suivi compatible avec la mobilité.

Personnes survivantes ou exposées aux VSFG

Écoute sans enquête intrusive, information sur les options, référencement consentant et protection contre les représailles.

6.2 Parcours d'accompagnement

Étape	Action	Règle de protection
1. Entrée	Information ou prise de contact volontaire.	Aucune collecte excessive de données.
2. Écoute	Clarification du besoin et des préférences.	Confidentialité, choix de l'interlocuteur et droit d'interrompre.
3. Orientation	Proposition de services vérifiés et plan pratique.	Consentement explicite ; aucune orientation automatique.
4. Facilitation	Appel, rendez-vous, transport ou accompagnement si prévu.	Dépenses traçables sans exposer inutilement l'identité.
5. Suivi	Vérification de l'accès et des obstacles.	Suivi discret ; absence de pression à divulguer le contenu du service.
6. Clôture	Retour d'expérience et option de nouvelle orientation.	Données agrégées et durée de conservation limitée.



Parcours communautaire sécurisé



À chaque étape : confidentialité • choix de la personne • données minimales • droit d'interrompre

7. Axes d'intervention et activités

Axe 1 – Mise en place et sauvegarde

Diagnostics provinciaux ; cartographie et vérification des services ; protocoles de sauvegarde, consentement, plaintes, données et référencement ; accords locaux.

Axe 2 – Mobilisation et prévention

Sensibilisation ciblée ; supports accessibles ; dialogues communautaires ; mobilisation d'hommes et garçons alliés ; information sur les droits et les services.

Axe 3 – Écoute, orientation et accompagnement

Espaces sûrs ; écoute de premier niveau ; plans d'orientation ; appui pratique ; suivi des parcours ; mécanisme de retour sécurisé.

Axe 4 – Qualité des services et coordination

Formation conjointe ; réunions de cas anonymisés ; chartes de service ; amélioration de l'accueil ; mécanismes de contre-référence.

Axe 5 – Apprentissage, redevabilité et plaidoyer

Tableau de bord ; revues trimestrielles ; enquêtes de satisfaction sûres ; études qualitatives ; notes d'apprentissage ; dialogues provinciaux et national.

Axe 6 – Renforcement institutionnel local

Gestion de subvention ; achats ; contrôle interne ; ressources humaines ; sécurité ; sauvegarde ; documentation probante ; plan de pérennisation.



7.1 Ce que le projet ne financera pas sans validation

- Actes médicaux réalisés par du personnel non habilité.
- Enquêtes judiciaires ou collecte de preuves par des relais communautaires.
- Paiements non documentés ou allocations générales sans critères.
- Activités déjà financées par ANeSA ou un autre bailleur.
- Communication publique exposant une personne survivante ou son statut de santé.

8. Théorie du changement et logique de mise en œuvre

Théorie du changement



Participation des personnes concernées • sauvegarde • inclusion du handicap • redevabilité

Apprentissage trimestriel : observer → décider → adapter → mesurer

Niveau	Formulation
Situation initiale	Parcours fragmentés, obstacles multiples, relais sous-financés et coordination inégale.
Ressources	Équipe communautaire, cheffe de file, partenaires de service, expertise scientifique, financement pluriannuel et protocoles.
Activités	Prévention, écoute, orientation, facilitation, coordination, renforcement des capacités, suivi et plaidoyer.
Produits	Relais opérationnels, services cartographiés, orientations suivies, outils accessibles, mécanismes de plainte et revues régulières.
Effets	Accès plus rapide et plus continu, réduction des ruptures, pratiques améliorées et organisations locales renforcées.
Impact	Protection, santé, droits et pouvoir d'agir améliorés pour les populations vulnérables.

8.1 Hypothèses critiques

- Les services essentiels restent accessibles et acceptent la coordination.
- Les personnes concernées font confiance aux mécanismes et peuvent les utiliser sans danger.
- Les partenaires disposent de décaissements prévisibles et d'une supervision adaptée.
- Les autorités et leaders locaux n'entravent pas la confidentialité ou le libre choix.
- Les conditions sécuritaires permettent l'adaptation des modalités sans arrêt prolongé.



8.2 Adaptation

Le consortium utilisera des cycles trimestriels « observer – comprendre – décider – ajuster ». Toute adaptation substantielle sera justifiée par les données, validée par la gouvernance compétente et reflétée dans le budget et le cadre de résultats. Les personnes concernées participeront à l'interprétation des constats sans accéder à des données identifiantes d'autres bénéficiaires.

9. Rôle précis de KANISA NGA

Position proposée KANISA NGA n'est pas un simple bénéficiaire d'activités. Elle est co-conceptrice, responsable du pilier communautaire et membre décisionnaire du consortium, avec une convention, des livrables, une équipe, un plan de décaissement et un budget dédiés.

9.1 Responsabilités opérationnelles

- Coordonner la mobilisation communautaire dans les cinq provinces.
- Recruter, former, superviser et protéger les relais communautaires selon les procédures approuvées.
- Organiser l'information, les espaces d'écoute et l'orientation consentie.
- Suivre les obstacles au parcours sans se substituer aux professionnels cliniques, psychosociaux ou judiciaires.
- Assurer l'inclusion du handicap et l'adaptation linguistique et culturelle.
- Animer la participation des personnes concernées et contribuer au mécanisme de plaintes.
- Produire les justificatifs, données agrégées, rapports narratifs et financiers liés à son lot de travail.
- Participer au comité de pilotage, aux arbitrages budgétaires, à l'apprentissage et au plaidoyer.

9.2 Équipe minimale à budgéter

Fonction	Périmètre de responsabilité
Responsable de composante communautaire	Pilotage national, coordination avec la cheffe de file et qualité des livrables.
Responsable administratif et financier	Budget KANISA NGA, contrôles, achats, rapprochements et rapports.
Responsable sauvegarde / redevabilité	Protection, plaintes, incidents, formation et audits internes.
Responsable suivi-apprentissage	Données agrégées, qualité, tableaux de bord et revues.
Cinq coordinations provinciales	Planification, supervision des relais et relations de service.



Fonction	Périmètre de responsabilité
Relais et facilitateurs communautaires	Information, écoute initiale, orientation et suivi de proximité.
Appuis ponctuels	Accessibilité, traduction, communication, sécurité et expertise technique.

10. Cadre de résultats et indicateurs

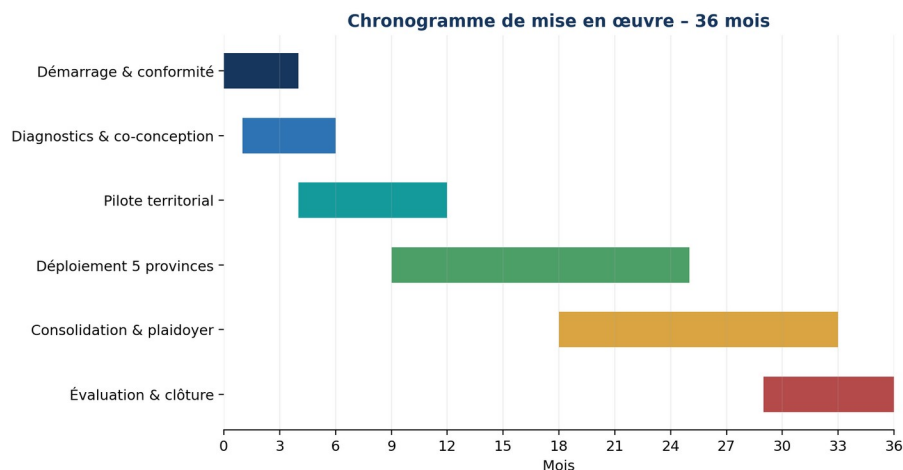
Les valeurs de référence et les cibles chiffrées seront arrêtées après les diagnostics initiaux. Le dossier ne promet pas des volumes arbitraires avant de connaître la capacité des services et les risques.

Résultat attendu	Indicateurs proposés	Source / fréquence
R1. Dispositif communautaire sûr opérationnel	% des sites appliquant l'ensemble des standards ; nombre de relais formés et supervisés ; taux d'incidents traités dans le délai.	Audit trimestriel, registres de formation, journal d'incidents anonymisé.
R2. Populations mieux informées	Nombre de personnes atteintes, désagréé sans identification ; % comprenant au moins deux options de recours.	Feuilles d'activité sécurisées, enquête légère semestrielle.
R3. Parcours plus continus	% d'orientations ayant atteint un service ; délai médian ; taux de rupture et motifs.	Registre codé, contre-référence, revue mensuelle.
R4. Services plus accessibles	Nombre de services vérifiés ; % ayant mis en œuvre une amélioration ; satisfaction sûre des personnes orientées.	Cartographie, plans d'amélioration, retours anonymes trimestriels.
R5. Organisations locales renforcées	Score de capacité institutionnelle ; ponctualité des rapports ; part du budget exécutée par acteurs locaux.	Auto-évaluation vérifiée, rapports financiers trimestriels.
R6. Enseignements utilisés	Nombre d'ajustements documentés ; notes produites ; décisions publiques ou institutionnelles influencées.	Journal d'adaptation, produits de connaissance, comptes rendus.

10.1 Désagrégation et qualité

Lorsque cela est sûr et utile, les données seront désagrégées par province, tranche d'âge, sexe, handicap et type de vulnérabilité. Le principe de minimisation prévaut : aucune donnée sensible n'est collectée uniquement pour satisfaire un tableau. Des contrôles de cohérence, de complétude, de doublons et de consentement seront réalisés chaque mois.

11. Chronogramme de mise en œuvre sur 36 mois



Phase	Mois	Livrables principaux
1. Contractualisation et démarrage	M1–M3	Conventions, équipe, procédures, gouvernance, plan de sauvegarde et démarrage fiduciaire.
2. Diagnostics et co-conception	M2–M6	Diagnostics provinciaux, cartographies, références, cibles, protocoles, outils et formations initiales.
3. Déploiement pilote	M5–M12	Premiers sites, supervision rapprochée, première revue d'apprentissage et corrections.
4. Montée en charge	M10–M24	Extension graduelle aux cinq provinces, coordination des services et amélioration de l'accessibilité.
5. Consolidation et influence	M19–M32	Qualité, capitalisation, dialogues provinciaux et national, plan de pérennisation.
6. Évaluation et clôture	M30–M36	Évaluation finale, audit, transfert, diffusion et clôture responsable des parcours.

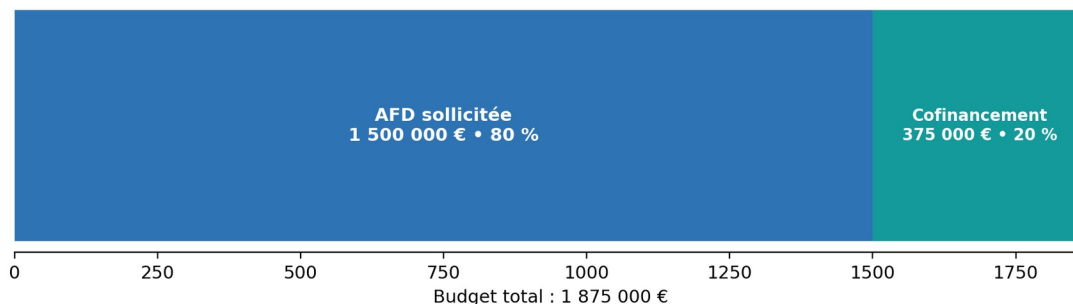
11.1 Jalons de décision

- M3 : aucune activité sensible sans protocoles, cartographie et mécanisme de plainte validés.
- M6 : validation des références, cibles, sites et budgets provinciaux.
- M12 : décision de montée en charge fondée sur la qualité et la sécurité, pas uniquement sur les volumes.
- M24 : revue à mi-parcours, réallocation éventuelle et confirmation du plan de pérennisation.
- M33 : plan de sortie communiqué et continuité des orientations sécurisée.
- M36 : audit, évaluation, clôture des données et reddition finale.

Durée Le projet est établi sur 36 mois afin de respecter le format de l'AMI 2026 envisagé et de permettre une mise en place sûre, une montée en charge réaliste et une phase de consolidation. Toute modification doit être vérifiée dans les termes de référence officiels.



12. Budget global et répartition entre partenaires



Entité / enveloppe	Montant	Part	Fonction principale
OSC française cheffe de file	375 000 €	20,0 %	Portage, conformité, coordination, consolidation, appui et reporting AFD.
KANISA NGA	750 000 €	40,0 %	Composante communautaire, équipes, terrain, orientations, accessibilité et redevabilité.
Université / recherche	210 000 €	11,2 %	Méthode, éthique, suivi, analyse et apprentissage.
Partenaires territoriaux	270 000 €	14,4 %	Relais provinciaux, structures de service et mécanismes locaux.
Partenaires techniques	180 000 €	9,6 %	Sauvegarde, handicap, SDSR/VSFG, formation et outils spécialisés.
Audit / évaluation indépendants	90 000 €	4,8 %	Audit, évaluation et contrôles externes.
TOTAL	1 875 000 €	100,0 %	Répartition contractuelle du budget du projet.

Cette répartition consacre 40 % du budget à KANISA NGA et 14,4 % aux partenaires territoriaux, afin que la majorité des moyens de mise en œuvre reste au plus près des populations. Les budgets seront annexés aux conventions de partenariat et suivis par codes analytiques.



12.1 Budget détaillé par poste de dépense

Poste budgétaire	Montant	Justification opérationnelle
Direction, coordination et administration du consortium	160 000 €	Pilotage sur 36 mois, coordination contractuelle, finances, achats et rapports consolidés.
Personnel communautaire permanent de KANISA NGA	300 000 €	Responsable de composante, administration-finances, sauvegarde, suivi et cinq coordinations provinciales.
Relais communautaires et facilitateurs	160 000 €	Indemnités encadrées, supervision et présence régulière dans les zones d'intervention.
Diagnostics provinciaux et cartographie initiale	50 000 €	Analyse des besoins, vérification des services, accessibilité et références de départ.
Formation initiale et continue	80 000 €	Sauvegarde, consentement, VSFG, SDSR, handicap, données, orientation et supervision.
Sensibilisation et supports accessibles	60 000 €	Production multiformat, langues adaptées, dialogues communautaires et diffusion locale.
Espaces sûrs et permanences communautaires	60 000 €	Location ponctuelle, confidentialité, petit matériel et fonctionnement des permanences.
Facilitation des orientations et accessibilité	120 000 €	Transport ciblé, communication, adaptations et levée documentée des obstacles au parcours.
Missions, déplacements et logistique	150 000 €	Supervision dans cinq provinces, coordination interprovinciale et missions de contrôle.
Coordination sanitaire, psychosociale et juridique	70 000 €	Réunions de parcours, accords de service, mise à jour des références et amélioration de l'accueil.
Système de données sécurisé et connectivité	60 000 €	Outils codés, licences, connectivité, sauvegardes et contrôle de la qualité des données.
Équipements et matériel opérationnel	50 000 €	Ordinateurs, téléphones sécurisés, mobilier léger, kits de terrain et inventaire.
Partenaire universitaire et recherche appliquée	110 000 €	Méthode, éthique, analyses, documentation des adaptations et production de connaissances.
Suivi, apprentissage et revues de performance	70 000 €	Tableaux de bord, visites de qualité, revues trimestrielles et apprentissage interprovincial.



Poste budgétaire	Montant	Justification opérationnelle
Évaluation indépendante à mi-parcours et finale	40 000 €	Mesure externe des résultats, efficacité, coûts, effets inattendus et transférabilité.
Sauvegarde, redevabilité et mécanisme de plaintes	45 000 €	Canaux accessibles, traitement des alertes, contrôles et accompagnement spécialisé.
Sécurité et continuité des opérations	30 000 €	Analyses, protocoles, communication de crise et adaptations territoriales.
Plaidoyer, capitalisation et communication responsable	50 000 €	Notes, dialogues provinciaux et national, diffusion et visibilité sans exposition des bénéficiaires.
Renforcement institutionnel des partenaires locaux	40 000 €	Gestion, achats, ressources humaines, conformité, sauvegarde et contrôle interne.
Audit financier externe	40 000 €	Audits prévus par la convention, contrôles ciblés et clôture financière.
Frais indirects et fonctions support	130 000 €	Locaux, assurance, services administratifs et soutien transversal imputables au projet.
TOTAL GÉNÉRAL	1 875 000 €	Budget équilibré sur 36 mois.

Les frais indirects représentent 7,45 % des coûts directs, soit un niveau inférieur au plafond de 14 % retenu dans le cadrage AFD. Chaque ligne sera rattachée à un responsable, un livrable, une procédure d'achat et une pièce justificative.



12.2 Répartition annuelle et territoriale

12.2.1 Répartition par année

Période	Montant	Part	Logique de dépense
Année 1 – M1 à M12	590 000 €	31,5 %	Installation, diagnostics, recrutement, formation, pilote et premières orientations.
Année 2 – M13 à M24	720 000 €	38,4 %	Déploiement à pleine capacité dans les cinq provinces et coordination renforcée des services.
Année 3 – M25 à M36	565 000 €	30,1 %	Consolidation, transfert, plaidoyer, évaluations, audit et clôture responsable.
TOTAL	1 875 000 €	100,0 %	Exécution sur 36 mois.

12.2.2 Répartition territoriale

Niveau / province	Montant	Part	Dépenses couvertes
Pilotage national et coûts transversaux	585 000 €	31,2 %	Coordination, recherche, systèmes communs, audit, évaluation, supports et conformité.
Kinshasa	330 000 €	17,6 %	Coordination nationale, sites urbains, services spécialisés et volume de parcours.
Kongo Central	240 000 €	12,8 %	Mobilité, continuité urbain-rural, déplacements et relais territoriaux.
Kwilu	220 000 €	11,7 %	Dispersion géographique, solutions mobiles et supervision adaptée.
Kasaï-Oriental	240 000 €	12,8 %	Approche sensible aux traumatismes, participation et accompagnement de proximité.
Lualaba	260 000 €	13,9 %	Mobilité économique, risques d'exploitation, services et référencement discret.
TOTAL	1 875 000 €	100,0 %	Couverture des cinq provinces et des fonctions nationales.

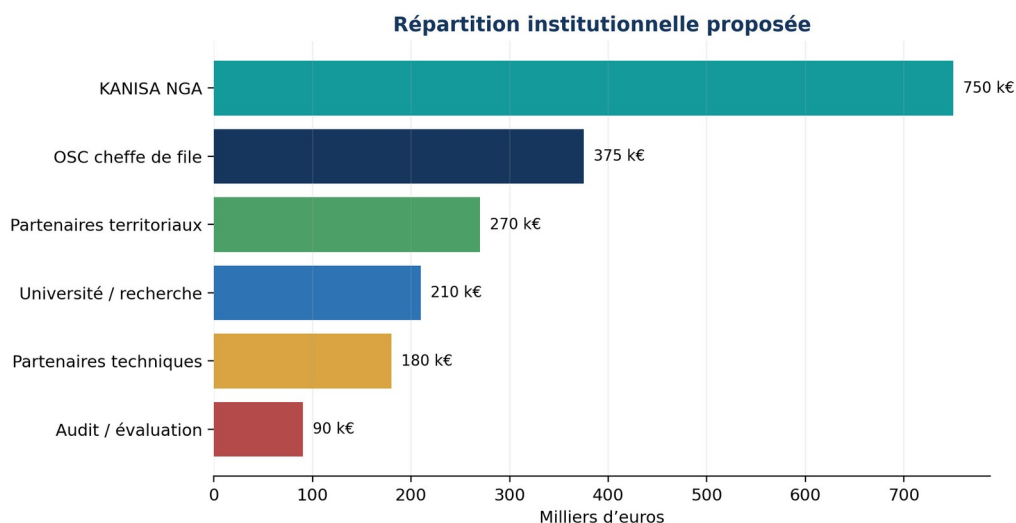
12.2.3 Paramètres de calcul

- Trente-six mois de mise en œuvre avec une montée en charge progressive.
- Une coordination nationale et cinq coordinations provinciales.
- Des relais rémunérés selon des barèmes validés, sans assimilation automatique à des salariés permanents.
- Des missions planifiées et justifiées par la distance, la sécurité et le besoin de supervision.



- Des appuis aux parcours soumis à des critères écrits, des plafonds et une traçabilité renforcée.
- Des achats mis en concurrence selon les seuils convenus avec la cheffe de file.

12.3 Répartition par lot de travail



Lot de travail	Montant	Part
Gouvernance, coordination et conformité	240 000 €	12,8 %
Diagnostics, co-conception, éthique et démarrage	145 000 €	7,7 %
Mobilisation communautaire et équipes de terrain	540 000 €	28,8 %
Écoute, orientation, accessibilité et continuité des parcours	360 000 €	19,2 %
Formation et coordination des services	190 000 €	10,1 %
Suivi, données, apprentissage et évaluation	190 000 €	10,1 %
Plaidoyer, diffusion et capitalisation	90 000 €	4,8 %
Sécurité, sauvegarde, audits et coûts transversaux	120 000 €	6,4 %
TOTAL	1 875 000 €	100,0 %

12.4 Plan de financement

Source	Montant	Statut / preuve attendue
AFD – Initiatives OSC	1 500 000 €	Subvention sollicitée dans le cadre de l'AMI 2026.
Cofinancement complémentaire	375 000 €	Fonds propres admissibles, bailleurs complémentaires et contributions autorisées, documentés avant la convention.



Source	Montant	Statut / preuve attendue
TOTAL	1 875 000 €	Plan de financement du projet.

12.5 Conditions de crédibilité

- Le coût annuel moyen doit être compatible avec la capacité financière de la cheffe de file.
- Chaque partenaire reçoit un budget lié à des résultats et non une somme discrétionnaire.
- Les coûts de personnel incluent fonctions, temps de travail, barèmes et charges justifiables.
- Les déplacements interprovinciaux reposent sur un plan, des hypothèses et des règles de sécurité.
- Une réserve opérationnelle ne peut être utilisée que dans les limites et procédures autorisées.



13. Enveloppe propre de KANISA NGA – 750 000 €

Sous-enveloppe KANISA NGA	Montant	Objet
Personnel national et coordinations provinciales	300 000 €	Responsabilités de projet, finances, sauvegarde, suivi et coordination des cinq provinces.
Relais communautaires et activités de proximité	170 000 €	Indemnités encadrées, sessions, supports, espaces d'écoute et participation.
Déplacements, missions et logistique provinciale	105 000 €	Transport, hébergement, communication et supervision selon règles de sécurité.
Accessibilité et facilitation des parcours	70 000 €	Adaptations, communication accessible et appuis ciblés soumis à critères et traçabilité.
Équipements, outils et protection des données	40 000 €	Équipement de base, outils sécurisés, connectivité et maintenance.
Renforcement institutionnel et conformité	35 000 €	Procédures, gestion, sauvegarde, achats, ressources humaines et accompagnement.
Suivi, apprentissage et communication responsable	20 000 €	Qualité des données, revues, documentation et diffusion sans exposition.
Contrôles et imprévus admissibles	10 000 €	Contrôles internes et ajustements autorisés.
TOTAL KANISA NGA	750 000 €	40 % du budget global.

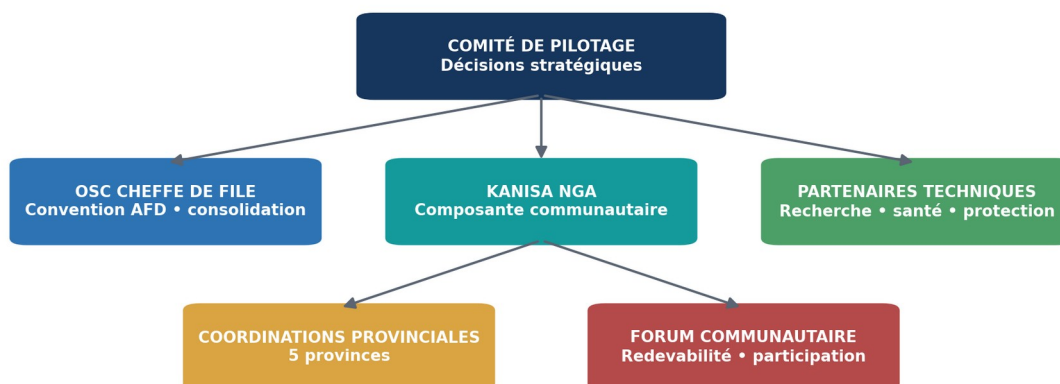
13.1 Conditions à inscrire dans la convention

- Budget annexé et protégé contre les réallocations unilatérales.
- Décaissements en tranches prévisibles sur un compte organisationnel dédié ou clairement identifiable.
- Seuils d'achat, pièces, délais de justification et traitement des avances explicités.
- Accès de KANISA NGA aux informations financières consolidées concernant son lot.
- Droit de participer aux décisions qui modifient ses résultats, son budget ou son calendrier.
- Plan de renforcement proportionné, sans transfert de risques non financés.

Non-négociable KANISA NGA ne doit pas engager son personnel, ses déplacements ou ses responsabilités pendant 36 mois sans ressources affectées, modalités de décaissement et responsabilités écrites.

14. Gouvernance, flux financiers et responsabilités

Gouvernance et responsabilité partagée



14.1 Architecture

Instance	Composition	Mandat / fréquence
Comité de pilotage	Cheffe de file, KANISA NGA, partenaire scientifique, représentants territoriaux et techniques.	Orientations, budget, risques, performance et arbitrages ; trimestriel.
Unité de coordination	Direction de projet, responsables finances, sauvegarde, suivi et responsables de lots.	Gestion courante, consolidation, résolution des blocages ; mensuel.
Comités provinciaux	Coordination KANISA NGA, partenaires de service, relais et représentation communautaire.	Qualité des parcours, cartographie, incidents et adaptation ; mensuel ou bimestriel.
Comité éthique/sauvegarde	Référents indépendants ou désignés avec règles de confidentialité.	Revue des risques, plaintes graves et mesures correctives ; selon besoin et trimestriel.
Forum consultatif	Personnes concernées et organisations représentatives, modalités sûres.	Avis sur accessibilité, satisfaction, priorités et communication ; semestriel.

14.2 Qui reçoit et répartit les fonds ?

Dans le montage recommandé, l'AFD verse la subvention à l'OSC française cheffe de file signataire. Celle-ci ne "partage" pas librement l'enveloppe après réception : la répartition doit être approuvée dans le budget du projet et traduite avant le démarrage dans des conventions de partenariat. Les virements vers KANISA NGA et les autres partenaires suivent un



calendrier de tranches, des conditions de justification et les règles du bailleur. Les fonds ne transitent pas par un compte personnel.

14.3 Traçabilité

- Compte bancaire organisationnel et coordonnées vérifiées.
- Comptabilité analytique par bailleur, lot, province et partenaire.
- Double validation des paiements, rapprochements mensuels et inventaire des actifs.
- Prévisions de trésorerie trimestrielles et délai de décaissement convenu.
- Droit d'audit et procédure de récupération des dépenses inéligibles.

15. Articulation avec ANeSA et prévention du double financement

Principe de séparation La demande ANeSA de 1,2 million CAD n'est pas imputée au plan de financement AFD. Chaque bailleur financera des activités, des personnels, des actifs et des livrables identifiables et séparés.

Dimension	Composante ANeSA envisagée	Composante AFD proposée
Finalité dominante	Recherche de mise en œuvre et production de connaissances.	Déploiement de terrain, renforcement de la société civile et continuité des parcours.
Chef de file	Institution de recherche africaine et chercheur principal éligible.	OSC française éligible, avec KANISA NGA partenaire structurant.
Dépenses types	Protocole, collecte de recherche, analyse scientifique, gouvernance de recherche.	Équipes communautaires, services, accessibilité, renforcement, coordination et plaidoyer.
Territoires	Cinq provinces, sites de recherche définis dans le protocole.	Cinq provinces, sites opérationnels définis dans le plan de mise en œuvre.
Pièces et comptes	Codes et justificatifs ANeSA dédiés.	Codes et justificatifs AFD dédiés.

15.1 Mécanismes obligatoires

- Matrice activité–bailleur avant toute dépense.
- Personnel ventilé par feuilles de temps lorsque plusieurs financements contribuent à une fonction.
- Facture, mission, équipement ou bénéficiaire imputé une seule fois.
- Inventaires et numéros d'actifs distincts.
- Déclaration transparente des autres financements aux deux bailleurs.
- Revue trimestrielle du risque de chevauchement et correction documentée.



16. Présentation administrative de KANISA NGA

Information	Donnée
Dénomination	ONG KANISA NGA
Président-Fondateur	Matthieu MBUYIKANA
RNA	W751285469
SIREN	108 366 063
SIRET	108 366 063 00015
PIC Union européenne	862715479
Téléphone	+33 7 73 54 83 40
Courriel	contact.kanisanga@gmail.com
Site internet	https://kanisanga.wordpress.com
Devise	« Un cœur qui partage, une vie qui sauve. »

16.1 Pièces institutionnelles à joindre ou mettre à jour

- Statuts signés et récépissé de déclaration.
- Justificatifs RNA, SIREN, SIRET et publication JOAFE ou preuve de démarche en cours.
- Liste des dirigeants, organigramme et délégations de signature.
- Relevé d'identité bancaire au nom de l'organisation.
- Rapports d'activités et comptes disponibles, avec explication des années sans activité.
- Politiques : sauvegarde, conflit d'intérêts, lutte contre la fraude, achats, données et plaintes.
- Références, attestations et pièces probantes des actions antérieures.

Transparence L'absence actuelle d'une pièce ou d'une publication ne doit pas être dissimulée. Elle doit être signalée, expliquée et accompagnée d'une preuve de régularisation ou d'un calendrier réaliste.



17. Expérience communautaire de KANISA NGA depuis 2021

L'expérience de KANISA NGA s'est construite par des actions directes de solidarité, d'accompagnement et d'écoute auprès d'enfants, de femmes et de personnes vulnérables. Les archives institutionnelles correspondantes sont organisées dans un dossier de preuves séparé afin de protéger les données personnelles.

Année	Réalisations	Éléments de preuve institutionnelle
2021	Distribution de fournitures scolaires à plus de 10 000 élèves vulnérables à Kinshasa.	Rapport, listes agrégées, photos consenties, reçus, attestations d'écoles et partenaires.
2022	Visites d'orphelinats, accompagnement de femmes survivantes de violences et aides alimentaires, hygiéniques ou financières à des personnes vulnérables.	Rapports de mission, reçus, attestations, critères d'aide et éléments de sauvegarde.
2023	Poursuite d'actions de rentrée scolaire et dons de fournitures.	Quantités, lieux, bénéficiaires agrégés, pièces d'achat et attestations.
2024	Absence d'activité déclarée faute de financement.	Note explicative approuvée et comptes ou relevés disponibles.
2025	Fournitures scolaires pour plus de 5 000 enfants ; ateliers d'écoute et d'échange avec femmes, enfants vulnérables et orphelins.	Rapport, programme, listes sécurisées, photos consenties, reçus et retours de participants.

17.1 Système de preuve et de traçabilité

- Un rapport synthétique par année avec date, lieu, objectif, moyens, résultat et leçon apprise.
- Un registre numérique indexé des pièces comptables et attestations.
- Des photographies utilisées uniquement avec consentement et sans exposer les personnes vulnérables.
- Des données agrégées cohérentes ; aucune liste nominative sensible dans le dossier public.
- Deux ou trois attestations externes solides plutôt qu'un grand nombre de témoignages non vérifiables.



18. Architecture partenariale universitaire, sanitaire et communautaire

Principe partenarial Chaque partenaire interviendra sur la base d'une lettre d'engagement ou d'une convention précisant son mandat, ses résultats, son budget, ses obligations de sauvegarde, ses données et ses modalités de reddition.

18.1 Partenaires universitaires et scientifiques

Institution / territoire	Contribution au projet	Document de partenariat
Université de Kinshasa / École de santé publique	Méthode, éthique, suivi, analyse, apprentissage et articulation scientifique nationale.	Lettre d'engagement, équipe désignée, budget et responsabilités.
Université de Lubumbashi	Expertise scientifique pour le Sud-Est et appui à l'analyse des réalités du Lualaba.	Lettre d'engagement, équipe désignée, budget et responsabilités.
Relais académique du Kongo Central	Connaissance territoriale, recherche appliquée et contribution à l'apprentissage.	Convention territoriale et responsable scientifique.
Relais académique du Kwilu	Appui territorial, analyse qualitative et supervision méthodologique.	Convention territoriale et responsable scientifique.
Relais académique du Kasai-Oriental	Analyse contextuelle, participation aux revues et diffusion locale des enseignements.	Convention territoriale et responsable scientifique.



18.2 Structures sanitaires, de protection et psychosociales

Catégorie	Territoire	Fonction	Instrument de collaboration
Divisions provinciales de la santé	5 provinces	Alignement, cartographie, orientation et qualité des parcours.	Cadre de concertation provincial.
Zones de santé et formations sanitaires	Sites d'intervention	Services de santé sexuelle et reproductive, VIH/TB et prise en charge adaptée.	Protocole de référencement et contre-référence.
Services de protection / accompagnement juridique	5 provinces	Protection, information sur les droits, orientation juridique et sécurité.	Convention de service et règles de confidentialité.
Services psychosociaux	5 provinces	Écoute spécialisée, soutien et continuité du parcours.	Convention de service et critères de qualité.
Organisations de personnes handicapées	5 provinces	Co-conception de l'accessibilité et contrôle de qualité.	Accord de participation et budget d'accessibilité.

18.3 Partenaires communautaires

- Associations de femmes et de jeunes filles, y compris survivantes lorsque leur participation est sûre et volontaire.
- Organisations de personnes vivant avec le VIH, de personnes affectées par la tuberculose et de personnes handicapées.
- Organisations de déplacés, de personnes mobiles et communautés isolées.
- Leaders communautaires et religieux engagés, soumis à une charte de confidentialité et de non-discrimination.
- Relais communautaires sélectionnés sur critères publics, formés, supervisés et rémunérés selon un cadre approuvé.



18.4 Rôle de l'OSC française cheffe de file

L'organisation destinataire est invitée à assurer le co-portage institutionnel, la relation contractuelle avec l'AFD, le dépôt sur OSCar, la consolidation financière, l'appui à la conformité et la coordination générale. KANISA NGA conserve la direction de la composante communautaire, la coordination des relais territoriaux et une représentation décisionnelle au comité de pilotage.

Responsabilité de la cheffe de file	Responsabilité de KANISA NGA
Dépôt OSCar, convention AFD, consolidation et dialogue bailleur.	Mobilisation communautaire, écoute, orientation, suivi et participation.
Contrôle fiduciaire, achats consolidés, audit et rapport financier.	Exécution et justification de l'enveloppe communautaire de 750 000 €.
Appui technique, sauvegarde et gestion des risques au niveau consortium.	Application territoriale des standards, supervision des relais et mécanisme de plaintes.
Communication institutionnelle et capitalisation consolidée.	Documentation des résultats de terrain et contribution au plaidoyer.



19. Sauvegarde, données et gestion des plaintes

19.1 Standards minimaux avant le terrain

- Code de conduite signé par toute personne intervenante.
- Vérification des références et formation obligatoire adaptée aux rôles.
- Procédure de signalement accessible, confidentielle et indépendante de la hiérarchie locale.
- Cartographie des services actualisée et critères de référencement documentés.
- Plan de sécurité et protocole d'incident incluant risques numériques.
- Consentement distinct pour le service, le suivi, les données et toute image.

19.2 Gouvernance des données

Le projet appliquera la minimisation, la séparation des identifiants et des données de suivi, le contrôle d'accès par rôle, le chiffrement lorsque possible, des sauvegardes maîtrisées, une durée de conservation définie et une procédure de destruction. Les rapports externes utiliseront des données agrégées. Les données de recherche éventuelles suivront un protocole éthique distinct.

19.3 Plaintes et retour d'information

Canal	Protection	Délai cible
Téléphone / messagerie dédiée	Accès limité, option anonyme et information sur la confidentialité.	Accusé sous 2 jours ouvrés.
Point focal provincial	Entretien discret, choix du genre de l'interlocuteur si possible.	Orientation immédiate si risque grave.
Boîte ou formulaire sécurisé	Collecte minimale et suivi par numéro de référence.	Analyse sous 5 jours ouvrés.
Escalade indépendante	Conflit d'intérêts, fraude, exploitation, abus ou harcèlement.	Traitement selon gravité et protocole.



20. Suivi, apprentissage et évaluation

20.1 Questions d'apprentissage

- Quels mécanismes communautaires réduisent le mieux les ruptures de parcours selon les provinces et les groupes ?
- Quels obstacles peuvent être levés par le projet et lesquels exigent une réforme de service ou de politique ?
- Quelles adaptations améliorent réellement l'accessibilité pour les personnes handicapées et mobiles ?
- Quel niveau de supervision et de financement protège la qualité du travail des relais ?
- Comment transférer le modèle sans perdre les garanties de sauvegarde ?

20.2 Cycle de pilotage

Fréquence	Exercice	Décision attendue
Mensuelle	Qualité des données, orientations, incidents et trésorerie.	Correction opérationnelle rapide.
Trimestrielle	Résultats, risques, retours communautaires et budget.	Adaptation approuvée et journalisée.
Semestrielle	Performance provinciale, accessibilité et renforcement des capacités.	Réallocation ou appui ciblé.
Mi-parcours	Évaluation externe ou indépendante approfondie.	Révision stratégique et plan de pérennisation.
Finale	Résultats, contribution, coûts, effets inattendus et transférabilité.	Clôture, capitalisation et décision de réplique.

20.3 Indépendance

L'équipe de mise en œuvre ne sera pas seule juge de sa performance. Les méthodes, analyses et résultats sensibles seront revus par le partenaire scientifique et, pour l'évaluation finale, par une entité indépendante sélectionnée selon une procédure transparente.



21. Matrice des risques

Risque	Niveau initial	Mesures de maîtrise
Exposition ou représailles après une orientation	Élevé	Consentement, discrétion, plan de sécurité, données minimales et partenaires vérifiés.
Services indisponibles ou de qualité insuffisante	Élevé	Cartographie dynamique, critères, solutions alternatives et dialogue d'amélioration.
Retards de décaissement	Élevé	Plan de trésorerie, tranches contractuelles, alertes précoces et réserve autorisée.
Fraude ou dépense inéligible	Moyen/élevé	Séparation des tâches, seuils, contrôles, audit, canal d'alerte et sanctions.
Double financement ANeSA/AFD	Moyen	Matrice bailleur, codes analytiques, feuilles de temps, inventaires et revue trimestrielle.
Instabilité ou accès territorial	Élevé	Scénarios, modalités à distance, partenaires locaux, seuils de suspension et réallocation validée.
Partenaire non confirmé	Élevé	Échéances de réponse, critères de sélection, alternatives et aucun engagement public prématuré.
Atteinte réputationnelle	Moyen	Vérification des affirmations, communication responsable, transparence et gestion des plaintes.

21.1 Registre vivant

Chaque risque aura un propriétaire, des signaux d'alerte, une action, une échéance et un statut. Les risques graves de sauvegarde ne seront pas arbitrés uniquement au regard du calendrier ou des volumes.



22. Pérennisation et stratégie de sortie

Capacités locales

Procédures, formation de formateurs, supervision, gestion et outils resteront disponibles aux partenaires locaux.

Intégration des parcours

Les accords avec les services, cartographies et mécanismes de contre-référence seront institutionnalisés autant que possible.

Financement

Le consortium préparera dès la deuxième année une stratégie de diversification et des budgets provinciaux soutenables.

Données et apprentissage

Les outils simples et les indicateurs utiles seront transférés, avec règles de conservation et fermeture des bases sensibles.

Sortie responsable

Aucune personne engagée dans un parcours ne sera abandonnée à la date de clôture ; les modalités de continuité seront communiquées avant M33.

22.1 Critères de réplcation

Un modèle ne sera recommandé à l'échelle que s'il démontre simultanément sécurité, acceptabilité, continuité des orientations, coûts documentés, capacité de supervision et appropriation locale. Un volume élevé d'activités ne suffira pas à prouver l'efficacité.



23. Conditions de partenariat et points de négociation

23.1 Conditions essentielles pour KANISA NGA

- Reconnaissance écrite comme co-conceptrice et responsable de la composante communautaire.
- Enveloppe indicative de 750 000 € ou justification transparente de toute modification.
- Représentation avec droit de décision au comité de pilotage.
- Calendrier de décaissement permettant de payer l'équipe et les activités à temps.
- Propriété et utilisation des données, visibilité et publication réglées par écrit.
- Couverture des coûts réels de gestion, sauvegarde, sécurité, audit et apprentissage.
- Mécanisme de règlement des différends et droit de résiliation responsable.

23.2 Diligence réciproque

La cheffe de file vérifiera la gouvernance, les finances, les politiques, les preuves d'activité et les capacités de KANISA NGA. Réciproquement, KANISA NGA vérifiera l'éligibilité, l'expérience AFD, la santé financière, les pratiques de partenariat, les délais de transfert et les références de la cheffe de file. Cette diligence protège les deux organisations.

23.3 Documents à négocier

- Lettre d'intérêt ou protocole d'accord avant dépôt.
- Accord de consortium et matrice RACI.
- Budget détaillé et plan de décaissement.
- Convention de partenariat KANISA NGA.
- Plan de sauvegarde et accord de traitement des données.
- Plan d'achats, de suivi, d'audit, de visibilité et de communication.



24. Plan d'action jusqu'au dépôt

Échéance interne	Action	Responsable proposé	Preuve de clôture
Sous 3 jours	Envoyer le résumé et le dossier aux OSC porteuses prioritaires ; demander une réunion de 45 minutes.	Présidence KANISA NGA	Courriels envoyés et rendez-vous inscrits.
Sous 7 jours	Qualifier les réponses, vérifier l'éligibilité et sélectionner une cheffe de file préférée et une solution de repli.	KANISA NGA + conseil	Grille de sélection et décision écrite.
Sous 10 jours	Signer une lettre d'intérêt, confirmer le compte OSCar et désigner les responsables de rédaction.	Cheffe de file	Lettre signée, accès OSCar et calendrier.
Sous 15 jours	Confirmer partenaire scientifique, relais provinciaux, cadre de résultats et hypothèses de coûts.	Consortium	Lettres, CV, budgets et matrice partenaires.
Avant le 15 septembre 2026	S'assurer que la demande d'ouverture de compte OSCar a été déposée si nécessaire.	Cheffe de file	Accusé de la demande OSCar.
Avant le 25 septembre 2026	Geler la version de fond et procéder aux contrôles éligibilité, budget, sauvegarde et double financement.	Comité de rédaction	Checklist signée et corrections intégrées.
Avant le 5 octobre 2026	Téléverser, tester et obtenir les validations internes sans attendre la dernière journée.	Cheffe de file	Dossier complet dans OSCar.
Au plus tard le 9 octobre 2026, 18 h Paris	Soumettre l'intention de projet sur OSCar.	Représentant habilité du porteur	Accusé officiel de dépôt.

Prochaine étape concrète Valider ce dossier comme base de discussion, puis envoyer immédiatement le résumé exécutif et une demande de réunion aux deux OSC porteuses les plus adaptées. Le dossier complet sera transmis après manifestation d'intérêt ou sur demande.



25. Pièces constitutives et annexes

Annexe	Contenu	Fonction dans le dossier
A1	Fiche d'intention AFD officielle portée par l'OSC cheffe de file.	Support réglementaire du dépôt OSCar.
A2	Cadre logique avec valeurs de référence, cibles et sources.	Mesure des résultats et redevabilité.
A3	Budget par année, activité, nature, province et partenaire.	Justification financière et contrôle de l'éligibilité.
A4	Chronogramme détaillé et matrice RACI.	Répartition des responsabilités et suivi des délais.
A5	Lettres d'engagement des partenaires universitaires, sanitaires et communautaires.	Preuve du consortium et de l'ancrage territorial.
A6	Statuts, récépissé, RNA, SIREN, SIRET, RIB et gouvernance de KANISA NGA.	Diligence institutionnelle.
A7	Rapports d'activité et dossier de preuves 2021-2025.	Démonstration de l'expérience communautaire.
A8	Politiques de sauvegarde, fraude, achats, plaintes et données.	Conformité et protection des personnes.
A9	Matrice de séparation AFD-ANeSA et autres bailleurs.	Prévention du double financement.
A10	CV, organigrammes, références et attestations.	Capacité technique et gouvernance.

25.1 Contrôle qualité avant transmission

- Noms, chiffres, monnaies et durées cohérents dans toutes les pièces.
- Aucun partenaire présenté comme confirmé sans preuve écrite.
- Aucune activité ni dépense comptée deux fois.
- Budget de KANISA NGA aligné sur ses responsabilités et sa capacité d'absorption.
- Indicateurs mesurables sans collecte dangereuse ou excessive.
- Version Word et PDF identiques, paginées, relues et correctement nommées.



Sources officielles et références de cadrage

Agence française de développement. Appel à manifestation d'intention de projet OSC 2026, publié le 29 juillet 2026 : calendrier, dépôt OSCar, documents et cadre général. <https://www.afd.fr/fr/appels-a-projets/appel-manifestation-intention-projet-osc-2026>

Agence française de développement. Dispositif Initiatives I-OSC : éligibilité et taux de cofinancement. <https://www.afd.fr/fr/dispositif-initiatives-i-osc>

Agence française de développement. République démocratique du Congo : portefeuille et chiffres clés 2022–2025. <https://www.afd.fr/fr/pays-regions/republique-democratique-du-congo-0>

Agence française de développement. Projet PROMEKIN II – santé de la mère et de l'enfant en RDC. <https://www.afd.fr/fr/projets/projet-de-promotion-de-la-mere-et-de-lenfant-promekin-ii>

Agence française de développement. Projet LABOH-KIN – système de laboratoires à Kinshasa. <https://www.afd.fr/fr/projets/appuyer-le-systeme-de-laboratoires-de-la-ville-province-de-kinshasa-projet-laboh-kin>

Agence française de développement. Projet RESOH-LAB au Sud-Kivu. <https://www.afd.fr/fr/projets/reseau-de-surveillance-epidemiologique-une-sante-et-laboratoires-resoh-lab-dans-le-sud-kivu>

Agence française de développement. Accès à la santé et aux droits des populations vulnérables. <https://www.afd.fr/fr/projets/ameliorer-laces-la-sante-et-aux-droits-des-populations-vulnerables-0>

Date de vérification Informations AFD consultées le 9 août 2026. Les termes de référence, formulaires et guides officiels en vigueur priment sur toute hypothèse de ce dossier.

Coordonnées KANISA NGA

Matthieu MBUYIKANA, Président-Fondateur • +33 7 73 54 83 40 •
contact.kanisanga@gmail.com • <https://kanisanga.wordpress.com>